

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.09.140.B

**Association Saxifraga :
attribution d'une
subvention culturelle**

LE VINGT TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 17 septembre 2021

Secrétaire de Séance : Jean REVEREAULT

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD,

Excusé(s) : Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.09.140.B**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

ASSOCIATION SAXIFRAGA : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION CULTURELLE

Le budget primitif 2021 du service culturel prévoit l'attribution de subventions à différents partenaires, pour le soutien et le développement des actions culturelles d'agglomération, d'intérêt communautaire. Cette aide s'inscrit dans le cadre du « soutien à l'animation de la vie associative locale » qui a pour objet de soutenir des actions au profit des habitants et du développement du lien social, ainsi que de l'attractivité du territoire.

L'association Saxifraga sollicite une subvention de GrandAngoulême dans le cadre du développement de ses projets. Cette association gère depuis 2019 le tiers lieu « le Bêta » situé 70 rue Leclerc Chauvin dans le quartier de l'Houmeau sur la commune d'Angoulême.

Le groupe de travail culture de GrandAngoulême s'est réuni le 4 mai 2021 et a proposé de soutenir le projet de l'association.

L'association assure diverses manifestations et missions d'intérêt général au sein de cet espace :

- Favoriser la transmission horizontale de savoirs et de pratiques ;
- Promouvoir la créativité artistique et sociale, à travers des espaces de productions et de diffusion ;
- Proposer une expérience créative qui sera sources d'évolution personnelle par ses adhérents et pour le public ;
- Créer une dynamique associative autour de leur café associatif au sein du lieu « Le Bêta ».
- Créer des espaces de convivialité, d'expressions, d'expérimentation et de productions culturelles ;
- Créer différentes programmations en s'appuyant sur le réseau artistique local en mêlant la venue d'artistes extérieurs à Angoulême.

L'association Saxifraga souhaite investir les espaces adjacents à l'actuel tiers lieu afin de consolider son modèle économique par la location d'espaces dédiés à des associations ou à des artistes.

La location de ces espaces sera inscrite dans une logique d'économie sociale et solidaire. La mise à disposition de ces espaces permettra de créer des projets d'inclusion sociale et d'inclusion artistique dans le paysage local.

La ville d'Angoulême soutient le projet à hauteur de 1 750 €. Le budget prévisionnel de l'association en 2021 est de 47 270 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention de 1 750 € à l'association Saxifraga.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions et avenants à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 30 septembre 2021	<u>Affiché le :</u> 1 ^{er} octobre 2021